



installation d'une caméra de surveillance à ma fenêtre

Par **sandyloulou**, le **14/03/2013** à **23:37**

Bonjour,

On m'a cassé les essuis glaces de ma voiture à peine j'étais arrivée dans un logement social, j'ai porté plainte à la gendarmerie qui m'a conseillé d'installer une caméra de surveillance car ma voiture est garée devant ma fenêtre; j'habite au rez de chaussée; hors ce matin j'ai reçu une lettre de la "présidente" du "collectif" disant que les locataires se sont plaint de la présence de la caméra et qu'il y avait le droit à l'image etc; comment peuvent-ils prouver que c'est une caméra ? Le pire dans tout cela c'est que la caméra ne fonctionne pas car je n'ai jamais su la faire marcher; c'est dissuasif et ça marche; depuis je n'ai eu aucun dégât sur ma voiture; que dois je faire? Peuvent-ils prévenir Vannes Golf habitats et/ou la prefecture et/ou la CNIL? Qu'est ce que je risque? J'ai peur de l'enlever et d'avoir des dégâts sur ma voiture à nouveau.

Par **janus2fr**, le **15/03/2013** à **11:40**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce que filme votre caméra.

Votre partie privative uniquement.

Un partie commune de la résidence.

Le domaine public.

Selon le cas, les réponses seront différentes.

Par **sandyloulou**, le **15/03/2013** à **23:23**

ma caméra filme ma voiture; ma fenêtre donne sur le parking de la résidence logements sociaux et comme les voisins m'ont sabotés mes essuis glace et déraciné mon panneau de stationnement par jalousie plusieurs fois; j'ai décidé de mettre cette caméra sous les conseil du gendarme qui a pris mon dépôt de plainte contre le président de ce "collectif" que je soupçonne avoir fait tout ça, donc la question est : comment peuvent-ils prouver que ce qu'ils voient à ma fenêtre est bien une caméra, 2e question; comment peuvent-elles prouver qu'elle enregistre et 3e que peuvent faire les HLMs si mes voisins les avertissent de tt cela? merci de m'avoir répondu :)

Par **janus2fr**, le **16/03/2013** à **09:43**

Vous ne répondez pas vraiment...

Que la camera filme votre voiture est une chose, mais où est stationnée votre voiture ?

Un parking privatif, commun, public ?

Il n'y a que si c'est un parking privatif que vous pouvez filmer.

Si le parking est commun mais privé, il y aurait des possibilités d'obtenir une autorisation mais c'est compliqué et si c'est un domaine public, c'est impossible.

Par **sandyloulou**, le **16/03/2013** à **17:36**

c'ets un parking d'une résidence HLM, qd j ai eu des dégats sur ma voiture; les HLMS m ont dit; ah on peut rien faire; c est du domaine privé; ok!!!! Ben par contre ils avaient pas l air trop contents quand j ai dit que puisqu ils allaient pas s en occuper alors j allais mettre une camera a ma fenetre; ils ont dit 'non c est interdit"; bref au final je l ai mise mais elle ne filme pas; c est factice pour dissuader; j ai achete une cam infra rouge et par erreur donc du coup elle enregistre pas; elle pourrait fonctionner si je branchais le cable ethernet et la j aurais les images en live mais ca m interesse pas car je vais pas rester regarder mon ecran d ordi, je vais dormir; a la base je voulais que ca enregistre donc du coup j ai laissé tomber car j avais deja payé 75 euros donc c est bon là, je l a mets le soir et l enleve le matin et personne ne touche plus a ma voiture, j ai eu une reponse de qqun qui me dit que j ai le droit de la mettre du moment qu elle filme pas et que si les gendarmes ou la PJ vient ici; ils auront qu a mettre un expert sur cette affaire pour controler ce que je fais et voir que y a aucun filme; qu en pensez vous?

merci de vos reponses en ts cas